

Il est précisé que la subvention de 300,00 allouée au zuffage de la
Bucature ne sera versée que si l'on a recours à celui-ci pour y
"déposer" des chiens perdus.

2) Tarifs inhumations

Avec effet au 01/01/1992 les nouveaux tarifs sont les suivants:

- 1) inhumation avec Service Religieux à Lignières-Orgeres et utilisation de la cornemuse: 1000,00 francs
- 2) inhumation sans service religieux à Lignières-Orgeres et sans utilisation de la cornemuse: 500,00 francs

3) Construction 3 logements locatifs

M. le Maire a donné connaissance des résultats de l'appel d'offres lancé pour la construction des 3 logements locatifs. Le montant total des travaux s'élève à 936 752,64 francs TTC (honoraires architecte et frais assurances non compris).

La Commune devra pour financer ces travaux contracter un emprunt de 500 000,00 francs au Crédit Agricole à un taux de 9,65% et pour une durée de 15 ans. Le Maire est autorisé à signer les pièces nécessaires.

4) Occupation du hangar

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la SARL "Hexa" doit libérer le hangar le 1^{er} avril 1992, celui-ci ne correspondant plus à ses besoins. Le loyer sera donc de 2 000,00 frs HT au lieu de 3 000,00 frs HT.

D'autre part, il est décidé que ce hangar restera désormais à la commune sauf évidemment si un repreneur se présente.

5) Élections au titre régional de la propriété forestière

M. Les Langes Marcel et Champ Raymond sont désignés membres de la commission administrative de révision de la loi électorale au titre régional de la propriété forestière.

6) Renouvellement partiel des membres de la Chambre des Notaires

Mrs André Thomas et Mr Bellot-Lucas (chefs d'entreprise) sont désignés pour de la commission de gestion des listes électorales à la Chambre des Notaires.

7) Chemin de Vierge

Mr le Maire a informé les membres du Conseil Municipal du problème posé par Mrs Richard, propriétaire de l'ancienne maison Vierge, à savoir que le chemin communal longeant les maisons et servant aux riverains, est régulièrement emprunté par des non-riverains.

8) Demande achat bouteille propane

Mr Yves Bonin est intéressé par l'achat d'une bouteille de propane qui pourrait servir aux douches. Mr le Maire est chargé de négocier le prix de vente avec Mr Bonin.

9) Travaux Eglise Orgères

Mr Guillard, architecte désigné pour ces travaux est chargé de lancer les appels d'offres.

10) Compte administratif 1991

Mr Hamelin, receveur municipal a donné lecture du compte administratif 1991

1) Commune

Faut: dépenses: 1479 147,92 / Recettes: 2 415 102,46 / Excédent: 935 954,54

Inv: dépenses: 415 026,22 / Recettes: 385 116,22 / Déficit: 49 840,00

2) Service Eau

Faut: dépenses: 204 884,98 / Recettes: 286 836,87 / Excédent: 81 951,89

Inv: dépenses: 228 149,98 / Recettes: 626 546,10 / Excédent: 398 396,12

3) Service Aménagement

Faut: dépenses: 156 714,26 / Recettes: 203 120,39 / Excédent: 49 398,13

Inv: dépenses: 167 089,26 / Recettes: 167 089,26 / Excédent

4) Centre Communal Action Sociale:

Font: Depense:	10 711,96	Recettes:	11 788,80	Excédent:	8076,84
Inv: Depense:	0,00	Recettes:	1 113,33	Excédent:	1 113,33

Le compte administratif 1991 a été approuvé à l'unanimité.

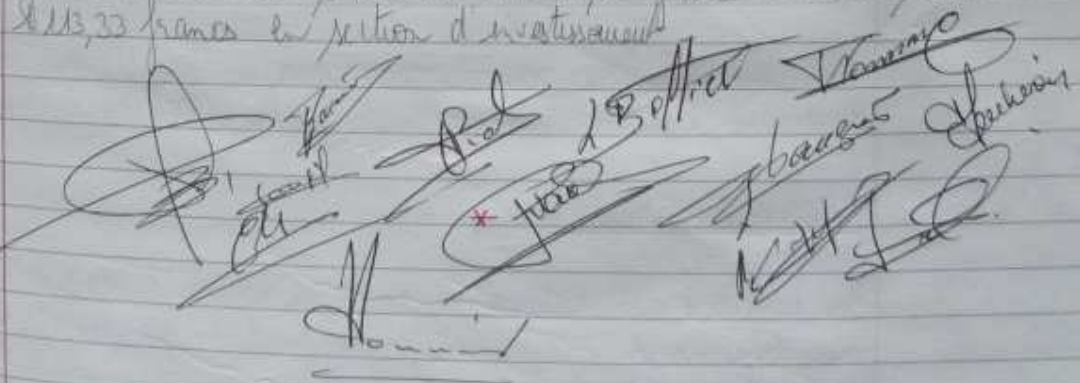
11) Budget primitif 1992:

1) Commune: Il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 2 163 371,00 francs et à la somme de 1 756 915,00 francs en dépenses et recettes d'investissement.

2) Service des Eaux: Il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 281 951,89 francs et à la somme de 645 234,49,00 en dépenses et recettes d'investissement.

3) Service d'Assainissement: Il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 86 398,13 francs et à la somme de 49 994,80 en dépenses et recettes d'investissement.

4) Centre Communal Action Sociale: Il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 14 560,00 francs et à la somme de 2 113,33 francs en recettes d'investissement.



 [Signature] [Signature] [Signature] [Signature] [Signature]

* Mme Vieux a signé par erreur, n'ayant pas assisté à cette réunion.